

RESIDENCE DU RUANDA.

TERRITOIRES

D U

RUANDA - URUNDI.

-:-

N° 3 / Agri.Col.

OBJET:

Chômage relevé trimestriel.

Kigali, le 2 janvier 1941.

U R G E N T .

TRES IMPORTANT.

ASTRIDA



6525

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Par lettre en date du 30 décembre Monsieur le Gouverneur des Territoires me mande que deux administrateurs du Ruanda seulement lui ont fait tenir en temps voulu le "relevé trimestriel" chômeurs européens" qui devait arriver à Usumbura pour le 25 décembre.

Le retard apporté à la fourniture de cette documentation est d'autant moins excusable qu'elle a fait l'objet d'instructions formelles et réitérées et qu'elle a pour but de trouver des emplois aux personnes qui sont dans la misère.

Je rappelle donc une toute dernière fois que le relevé trimestriel en question doit parvenir à Usumbura par dernier courrier précédant les dates des 25 mars, juin, septembre et décembre.

Une copie du relevé me sera adressée dorénavant afin de me permettre de surveiller l'exécution de cette prescription: l'action disciplinaire sera ouverte contre ceux qui l'enfreindront.

Le Résident du Ruanda
J. PARADIS,

A Messieurs les Administrateurs Territoriaux
Kigali - Nyanza - Astrida - Shangugu - Kisenyi
Ruhengeri - Kibungu et Biumba.

3/2/41
no. 31/x.

Lum
See 3.04